

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 19 JUIN 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **18**

Date de la convocation : **Jeudi 12 juin 2025**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Date d'affichage : **23 juin 2025**

Objet de la délibération :

49. Mise à jour cadastrale – Chêne l'Attaque

Le jeudi 19 juin 2025 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme BON Evelyne, M. DUMONT Eric, Mme LEBRET Bernadette, M. LEONARD Pierre, M. MATHIEU Jérôme, M. PIERRE Bernard, Mme FOURRE Mélanie, Mme LAUNOIS Sylvie, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Claude

Procurations :

Mme CORVISY Aurore donne procuration à M. PIERRE Bernard

M. LEROY Michel donne procuration à M. DUMONT Eric

Mme AARNINK GEMINEL Dominique donne procuration à M. LEONARD Pierre

Absents : M. KIPS Laurent, Mme BIGOT Carole, Mme PALMIERI Virginie

Excusés : Mme CORVISY Aurore, M. LEROY Michel, Mme AARNINK GEMINEL Dominique, M. BORD Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LEBRET Bernadette

Un habitant du lieu-dit « Le Chêne l'Attaque » a saisi les services de la municipalité afin de faire part des multiples difficultés qu'il rencontre dans ses démarches administratives en raison d'un problème d'adressage. En effet, il rencontre des difficultés avec ses fournisseurs car au sein du cadastre, le « Chêne l'Attaque » n'est pas officiellement répertorié en matière d'adressage.

Il est nécessaire de procéder à la création d'une voie d'accès et à la numérotation de cette voirie, afin de remédier à la situation, pour l'ensemble des habitations du lieu-dit.

I-Création de voie(s) :

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la modification de la voirie communale. À ce titre, les changements votés sont précisés dans un extrait de plan cadastral annexé à la présente délibération, notamment quant à l'assise de ladite voie.

La modification est la suivante :

- Création d'une voie d'accès depuis l'intersection avec la rue des Cannes jusqu'à la fin du lieu-dit « Le Chêne l'Attaque » (parcelle cadastrale E232) dénommée « **route du Chêne de l'Attaque** ».

II-Numérotation des rues :

Dans la continuité, le Conseil Municipal doit également procéder à l'actualisation des numéros de la voirie communale de la façon suivante :

- Route du Chêne de l'Attaque,
- Numéros de voirie votés :

Parcelle	Propriétaire	Ancienne dénomination		Nouvelle dénomination	
		N°	Voie	N°	Voie
E413	M. SIEGLER	/	<i>Au chêne l'attaque</i>	1 et 3	Route du Chêne de l'Attaque
E345	Mme TETTAMANZI	/	<i>Au chêne l'attaque</i>	5	Route du Chêne de l'Attaque
E232	M. BURTON	/	<i>Chêne l'attaque</i>	7	Route du Chêne de l'Attaque

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté et à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble des propositions ci-dessus énoncées.

AUTORISE le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,
le 23 juin 2025 et publication ou notification
le 23 juin 2025

MONTMEDY, le 23 juin 2025
LE MAIRE,
Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 23 juin 2025
LE MAIRE,
Pierre LEONARD